



Le petit Journal

www.guarbecque.fr

BULLETIN MUNICIPAL – MARS 2017

Chères Guarbecquoises, chers Guarbecquois

Nous voici déjà au mois de mars qui nous annonce, je l'espère, l'arrivée du printemps que nous attendons tous avec impatience. Depuis le 1^{er} janvier 2017, la communauté Artois Flandres n'existe plus. La communauté d'agglomération Béthune-Bruay Artois Lys Romane est en place. Il faut prendre ses marques dans une structure aussi grande avec ses 154 délégués. Cette année 2017 sera une année de transition et d'harmonisation. Information importante, **les impôts locaux n'augmenteront pas** au nom du principe de neutralité. Le président de l'agglomération, Alain Wacheux, m'a donné la délégation au tourisme. Lors du comité de direction du 9 février, j'ai été élu Président de l'office du tourisme Béthune-Bruay qui rayonne sur l'ensemble des 100 communes de notre intercommunalité.

Fin avril, nous démarrerons les travaux de réfection d'assainissement, de busage des fossés et de création de trottoirs des 2 côtés de la rue du Bray. Ces gros travaux étaient prévus par l'ex Communauté Artois Flandres.

Ce prochain trimestre sera aussi très important avec les élections présidentielles et législatives dans notre pays.

Bonne lecture du petit journal.

**Votre maire
Christophe Fiancette**



G
U
A
R
B
E
C
C
O
U
E

2
0
1
7

VŒUX DU MAIRE : 08 JANVIER 2017

Tout d'abord, merci à mon 1er adjoint Didier Depaeuw, pour ce superbe diaporama qui retrace les moments importants de l'année 2016 organisés par la municipalité. Comme le diaporama a duré 10 minutes de plus que l'an dernier, j'ai amputé mon discours du même temps pour ne pas que vous soyez déshydratés à la fin de cette cérémonie.

" Permettez-moi, au nom de l'équipe municipale, de vous adresser à chacun et chacune d'entre vous, à vos familles et à vos proches, tous nos vœux pour cette nouvelle année 2017. Que 2017 vous soit une année douce, heureuse, faite d'épanouissements personnels et professionnels, synonymes d'une vie meilleure. J'ai également une pensée toute particulière pour nos concitoyens qui sont dans la souffrance, dans la peine, dans la solitude ou les difficultés.

Pour partager ce moment de vœux, je tiens à remercier nos invités de marque qui nous font l'amabilité d'être présents ce soir : Monsieur le Député, Madame et Monsieur les conseillers Départementaux , Monsieur le président Intérimaire de la communauté d'agglomération de Béthune-Bruay-Artois Lys romane , Mesdames et Messieurs les adjoints et conseillers municipaux, Mesdames et Messieurs les membres du conseil d'administration du centre communal d'actions sociales, Mesdames et Messieurs les élus des communes voisines et amis, Madame la secrétaire de Mairie et les membres du personnel communal, à mon ami l'Abbé, Mesdames et Messieurs les représentants des services de l'Etat ou des collectivités territoriales, de la gendarmerie, des sapeurs-pompiers, du corps enseignant, Mesdames et Messieurs les présidents d'associations , Mesdames et Messieurs les commerçants et artisans et les Guarbecquoises et Guarbecquois.

La cérémonie des vœux d'une municipalité à ses habitants, d'un Maire à ses concitoyens est toujours un moment quelque peu particulier.

Dans le discours précédent et le diaporama tout a été dit sur les réalisations et aussi sur nos perspectives de développement dans notre belle commune. Bien sûr avec les moyens qui sont les nôtres.

Avec les membres du conseil municipal, je vous le dis avec force, nous sommes fiers d'être des élus de la République. Ils souhaitent avant tout agir sans parti pris pour le bien de notre commune. Leur point commun ? Ce sont tous, comme vous, des habitants qui tiennent à Guarbecque. A tous, je veux rendre hommage, car je les vois le matin tôt, le soir tard, parfois au détriment de leur vie personnelle, s'investir pour Guarbecque. Je vois des élus compétents et amoureux de notre ville. Ils font à mes côtés un travail formidable et je veux les en remercier chaleureusement.

Grace à notre député, mon ami Stéphane Saint André , nous avons eu l'honneur de recevoir Monsieur Thierry Braillart secrétaire d'état aux sports. Monsieur le ministre était accompagné de Monsieur Honoré Sous-préfet de Béthune, Monsieur Dagbert Président du conseil départemental et de Monsieur Szarzynski Directeur départemental de la cohésion sociale. Monsieur le Ministre mettait un point d'honneur à rencontrer les élus et les associations sportives de la commune et les féliciter pour leur engagement pour le village. La dynamique apportée par les différentes manifestations communales (fête du sport, bootcamp, marche de nuit, randonnée pédagogique).

Monsieur le ministre a découvert que notre commune de 1470 habitants avait 34 associations pour 1180 adhérents, dont 16 associations sportives pour 887 licenciés. Cela a été l'occasion pour moi de lui expliquer nos difficultés pour répondre à leurs besoins compte tenu du manque d'infrastructures. Monsieur le Ministre a mis à l'honneur la municipalité, les associations et bien sûr les nombreux bénévoles. Cette visite est un honneur pour notre village et une reconnaissance pour tous les efforts et actions entrepris pour servir notre population.

L'autre grand événement est la création de la nouvelle communauté d'agglomération issue de la fusion de la communauté d'agglomération Béthune Bruay, Noeux et environs (Artois Comm.) et des Communautés de Communes Artois Flandres (CCAF) et Artois LYS (CAL). La Communauté d'agglomération composée de 100 communes et de 280 000 habitants est effective depuis le 1^{er} janvier 2017.

Après une longue histoire, Madame la préfète a décidé de fusionner ces 3 intercommunalités alors que la loi Notre portant sur la nouvelle organisation territoriale garantissait la visibilité de notre territoire. Je ne reviendrai pas sur toutes ces péripéties car il me faudrait une partie de la soirée. Le dernier conseil communautaire de la Communauté de communes Artois Flandres s'est réuni le 13 décembre dernier au siège de l'intercommunalité qui est devenu au 1^{er} janvier, le Pôle de proximité d'Isbergues de la nouvelle communauté d'agglomération. Je pense comme l'a dit Monsieur le président Jacques Napieraj ce jour là, qu'il faut maintenant se tourner vers l'avenir en participant à la construction de cette nouvelle communauté d'agglomération. J'avoue qu'après avoir été conseiller au District d'Isbergues de 1995 à 2001 puis Vice président à la communauté de communes Artois Flandres de 2001 à ce jour je ressens une certaine émotion à la disparition de notre structure.

Je ne parlerai pas pour l'instant des projets communaux pour cette année car ils sont en cours de discussion dans les diverses commissions mais je peux déjà annoncer les travaux de réfection du réseau d'assainissement rue du Bray engagés par la CCAF mais

aussi de busage des fossés et de la création de trottoirs des 2 côtés comme cela a été réalisé rue de la lampe l'an dernier. Ces travaux sont estimés à environ 270 000 euros.

Au niveau état civil, nous avons enregistré 22 naissances et 9 reconnaissances. Il y a longtemps que nous n'avions pas atteint ce nombre. De mémoire nous n'avons pas eu de longues coupures de courants pourtant. Nous avons eu 6 mariages et malheureusement 14 décès.

Au niveau de l'urbanisme nous avons enregistré 7 permis de construire, 16 déclarations préalables et 24 certificats d'urbanisme.

57 enfants ont fréquenté le centre de loisirs de Saint Venant avec qui nous avons un partenariat.

Nous avons aussi effectué 2 embauches en raison d'un remplacement suite à un départ en retraite et une pour pouvoir en partie assurer les NAP.

Le bien-vivre ensemble... voilà une expression qui définit si bien notre Village. Combien de Guarbecquoises et de Guarbecquois me disent au quotidien qu'ils se sentent bien à Guarbecque, une Ville agréable à vivre, une Ville pour Tous, où le « partage » prend tout son sens.

Nous partageons en premier lieu des valeurs essentielles : la liberté, l'égalité, la fraternité, la laïcité, la solidarité... Elles sont le ciment de notre projet de village et le fondement de l'action que l'équipe municipale mène pour vous.

Dans un Monde qui se cherche et peine à trouver des repères stables, nous savons, Nous Guarbecquois pouvoir nous appuyer sur ces fondations communes. Elles sont notre socle, notre bien commun, notre équilibre.

Cette union autour de nos valeurs est d'autant plus essentielle que notre Pays est confronté à la menace terroriste et aux replis identitaires. 2016 hélas a de nouveau été le témoin d'attentats abjects : à Magnanville, à Nice, à Saint-Étienne-du-Rouvray, pour ce qui est de la France, mais de nombreuses autres Nations ont aussi été les victimes de ces actes barbares.

Alors restons unis... restons soudés... En 2017, les Français auront la parole, lors de deux scrutins nationaux : présidentiel, puis législatif. Je forme le vœu que nous nous rendions massivement aux urnes afin de faire vivre notre démocratie.

Pour vous, vos proches, au nom du conseil municipal, je souhaite la meilleure année 2017, et je vous souhaite des vœux de paix et de fraternité, dans un pays qui plus que jamais a besoin de se rassembler. Vive Guarbecque

Un maire présent sur le territoire : de nouvelles fonctions

En novembre, le désormais ancien président de l'office de tourisme intercommunal Yves Dupont et le maire de Béthune Olivier Gacquerre se disputaient la place. Un désaccord cristallisé par la fermeture du beffroi décidée par le maire. Mais c'est un troisième homme, le maire de Guarbecque, qui a été élu président.

L'office de tourisme intercommunal a un nouveau président. Il s'agit de Christophe Fiancette, unique candidat élu à l'unanimité des présents. Assez logique puisque le maire de Guarbecque est devenu, le 23 janvier, suite à la fusion d'Artois Comm., Artois Lys et Artois Flandres, conseiller délégué au tourisme de la nouvelle agglomération. L'homme, qui avoue un goût certain pour le sujet et les rapports humains qui en découlent, faisait déjà partie de l'office de la Lys romane.

Il s'attaque ici à un territoire bien plus vaste, cent communes aux caractéristiques très variées. *« Je vais aller à la rencontre de chacun, on va discuter, je vais cerner les aspirations de tous... »* Louant sans hésitation son prédécesseur Yves Dupont, Christophe Fiancette n'entend pas faire *« la révolution. Yves est un bosseur, il a fait du bon boulot. Nous allons réfléchir à la suite, en gardant à l'esprit qu'il ne faut pas rester cloisonné à notre territoire »*.

Un puzzle touristique

Christophe Fiancette a beau être natif du secteur, il en découvre tous les jours en arpentant son nouveau terrain de jeu. *« Le centre du territoire, c'est Béthune-Bruay, et il y a des tas de communes, parfois toutes petites et rurales. Mais cette diversité, c'est un avantage ! »* Les pôles d'attraction vont des plus évidents, *« la Grand-Place de Béthune et son beffroi, Olhain, Loisinord... »* à de plus inattendus, comme *« dans l'ex-Artois Lys, Liettes, pour le cricket, ou de jolies églises »*. Quitte à être chauvin, il parle de l'église romane de Guarbecque – dont il est maire.

Une équipe multifacettes

Le territoire est varié, les compétences de l'équipe de l'office de tourisme intercommunal aussi. *« Nous avons commencé à six, nous sommes 17 »*, recompte la directrice adjointe Fanny Roussel. Le président a fait connaissance avec tous. *« Ils ont plein d'idées ! »* L'office compte aussi *« entre 10 et 20 guides vacataires, et nous avons des experts, en valorisation du patrimoine, en développement, un de nos conseillers parle quatre langues... »*

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 13 OCTOBRE 2016

Le compte rendu de la réunion du 29 juin 2016 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

1) FUSION DES COMMUNAUTES DE COMMUNES ARTOIS-FLANDRES, ARTOIS LYS ET DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BETHUNE, BRUAY, NOEUX ET ENVIRONS

a) Modification statutaire préalable

Monsieur le Maire rappelle que conformément aux dispositions de l'article 33 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (Loi NOTRe), le Schéma Départemental de la Coopération Intercommunale (S.D.C.I.) du Pas-de-Calais visant à rationaliser la carte de l'intercommunalité a été arrêté le 30 mars 2016.

Madame la Préfète du Pas-de-Calais a arrêté, en date du 8 juin 2016, le projet de périmètre de la future communauté d'agglomération issue de la fusion de la communauté d'agglomération Béthune, Bruay, Noeux et environs (Artois Comm.) et des communautés de communes Artois Flandres (CCAF) et Artois Lys (CCAL).

Cet arrêté a été notifié à toutes les communes membres comprises dans le périmètre, qui disposaient d'un délai de soixante-quinze jours pour se prononcer, sachant qu'à défaut de délibération, l'avis serait réputé favorable. Les trois Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (E.P.C.I.) ont également été consultés pour avis.

La majorité qualifiée de 50 % des communes, représentant 50 % de la population totale, se prononçant favorablement ayant été atteinte, la fusion a été prononcée par arrêté préfectoral en date du 13 septembre 2016.

Les compétences de la nouvelle communauté d'agglomération sont déterminées comme suit :

- toutes les compétences détenues avant la fusion par les trois communautés sont exercées, sur la base des contenus actuels, par le nouvel E.P.C.I. selon les modalités suivantes :
- o les compétences obligatoires sont exercées, de plein droit, sur l'ensemble du territoire du nouvel E.P.C.I. ;
- o les compétences optionnelles sont conservées par le nouvel E.P.C.I. ou restituées aux communes dans un délai d'un an ; d'ici là, elles continuent d'être exercées dans les anciens périmètres ;
- o les compétences supplémentaires sont conservées par le nouvel E.P.C.I. ou restituées aux communes dans un délai de 2 ans ; d'ici là, elles continuent d'être exercées dans les anciens périmètres.

L'examen approfondi des contenus des blocs de compétences obligatoires et optionnelles a mis en évidence des similitudes, mais également des divergences.

Aussi, afin d'harmoniser l'exercice des compétences sur l'ensemble du territoire et ainsi stabiliser les statuts de la nouvelle agglomération, il convient d'engager dès à présent, une modification statutaire pour l'ensemble des compétences.

Il est donc proposé à l'assemblée, d'approuver la modification statutaire telle que présentée dans le document ci-annexé.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE les statuts de la communauté de communes Artois-Flandres tels que modifiés dans le document ci joint,

PRECISE que ces modifications seront adoptées par délibération des conseils municipaux des communes membres dont la consultation s'exerce selon les conditions de majorité qualifiée, à savoir l'avis favorable de la moitié des communes représentant les deux-tiers de la population ou inversement,

INFORME que cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la collectivité.

b) Détermination du nom et du siège de la future communauté d'agglomération

La séance ouverte,

Monsieur le Maire rappelle que, conformément aux dispositions de l'article 33 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (Loi NOTRe), le Schéma Départemental de la Coopération Intercommunale (S.D.C.I.) du Pas-de-Calais visant à rationaliser la carte de l'intercommunalité a été arrêté le 30 mars 2016.

Madame la Préfète du Pas-de-Calais a arrêté, en date du 8 juin 2016, le projet de périmètre de la future communauté d'agglomération issue de la fusion de la communauté d'agglomération Béthune, Bruay, Noeux et environs (Artois Comm.) et des communautés de communes Artois Flandres (CCAF) et Artois Lys (CCAL).

Cet arrêté a été notifié à toutes les communes membres comprises dans le périmètre, qui disposaient d'un délai de soixante-quinze jours pour se prononcer, sachant qu'à défaut de délibération, l'avis serait réputé favorable. Les trois Etablissements Publics de Coopération Intercommunale ont également été consultés pour avis.

La majorité qualifiée de 50 % des communes, représentant 50 % de la population totale, se prononçant favorablement ayant été atteinte, la fusion a été prononcée par arrêté préfectoral en date du 13 septembre 2016.

Il convient désormais de se prononcer sur le nom et le siège du nouvel E.P.C.I.

Il est proposé :

- Que le siège soit : 100, avenue de Londres, CS 40568, 62411 Béthune
- Que le nom soit : Communauté d'agglomération de Béthune, Bruay, Artois, Lys Romane,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE le nom et le siège de la nouvelle communauté d'agglomération issue de la fusion, comme suit : Communauté d'agglomération de Béthune Bruay Artois Lys Romane 100, avenue de Londres, CS 40568, 62411 Béthune

PRECISE que ces modalités seront adoptées par délibération des conseils municipaux des communes membres dont la consultation s'exerce selon les conditions de majorité qualifiée, à savoir l'avis favorable de la moitié des communes représentant les deux-tiers de la population ou inversement.

INFORME que cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la collectivité.

C-Accord sur le nombre et les modalités de répartition des sièges

Monsieur le Maire expose à l'assemblée les éléments suivants :

« Conformément aux dispositions de l'article 33 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (Loi NOTRe), le Schéma Départemental de la Coopération Intercommunale (SDCI) du Pas-de-Calais visant à rationaliser la carte de l'intercommunalité a été arrêté le 30 mars 2016.

Madame la Préfète du Pas-de-Calais a arrêté, en date du 8 juin 2016, le projet de périmètre de la future communauté d'agglomération issue de la fusion de la communauté d'agglomération Béthune, Bruay, Noeux et environs (Artois Comm.) et des communautés de communes Artois Flandres (CCAF) et Artois Lys (CCAL).

Cet arrêté a été notifié à toutes les communes membres comprises dans le périmètre, qui disposaient d'un délai de soixante-quinze jours pour se prononcer, sachant qu'à défaut de délibération, l'avis serait réputé favorable. Les trois Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (E.P.C.I.) ont également été consultés pour avis.

La majorité qualifiée de 50 % des communes, représentant 50 % de la population totale, se prononçant favorablement ayant été atteinte, la fusion a été prononcée par arrêté préfectoral en date du 13 septembre 2016.

Il convient désormais de se prononcer sur le nombre total de sièges au conseil communautaire de la nouvelle agglomération et sur les modalités de leur répartition entre communes membres.

En application des dispositions prévues à l'article L.5211-6-1.I du Code Général des Collectivités Territoriales, les

modalités de répartition sont fixées selon les règles de droit commun, soit 154 sièges, répartis à la proportionnelle à la plus forte moyenne.

Il est donc proposé à l'assemblée d'approuver le nombre et la répartition des sièges du conseil communautaire de la future communauté d'agglomération, tels que fixés dans l'annexe ci-jointe. »

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE sur la base du tableau ci-joint, le nombre et les modalités de répartition des sièges du conseil communautaire de la communauté d'agglomération issue de la fusion d'Artois Comm., d'Artois-Lys et d'Artois-Flandres.

PRECISE que ces règles seront adoptées par délibération des conseils municipaux des communes membres dont la consultation s'exerce selon les conditions de majorité qualifiée, à savoir l'avis favorable de la moitié des communes représentant les deux-tiers de la population ou inversement

INFORME que cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la collectivité.

2) **INDEMNITES AU RECEVEUR MUNICIPAL**

Le Conseil Municipal

Vu l'article 97 de la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n° 82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les Communes pour la confection des documents budgétaires,

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux,

DECIDE :

- De demander le concours du Receveur Municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1^{er} de l'arrêté du 16 décembre 1983
- D'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an soit 437 € 62.
- Que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à Madame JARDRY Marie-Odile, Receveur Municipal,
- De lui accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires pour un montant de 45 € 73,

Après délibération, le Conseil Municipal :accepte le paiement de l'indemnité de Madame JARDRY Marie-Odile, Receveur Municipal, d'un montant de brut de 483 € 35.

3) **CONVENTIONS COMPTEURS COMMUNICANT GAZ**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, que GRDF souhaite procéder à l'installation de compteurs communicants gaz (GAZPAR), qui permettra la mise à disposition plus fréquente de données de consommation de gaz pour l'ensemble des consommateurs

Un équipement sera installé dans le clocher de l'église et la commune indemnisée par le biais d'une redevance d'occupation de bâtiments publics formalisée par la signature d'une convention entre la commune et GRDF. Le conseil municipal émet un avis favorable pour la signature de cette convention.

4) **RENOUVELLEMENT DE BAIL DE TERRE PARCELLE CADASTREE AE 191 (20 ares)**

La séance ouverte, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le bail de location de la parcelle AE n° 191, louée à Monsieur Jean-Marie QUINBETZ domicilié 4 rue Saint Hubert à GUARBECQUE est arrivé à son terme le 30 septembre 2016 et qu'il convient de le renouveler.

Le bail est établi sous seing privé et consenti pour une période de 9 ans.

Le montant du fermage est fixé en fonction du barème des fermages fixés par arrêté du 13 juillet 2016, faisant apparaître une baisse de -0.42% sur le montant du fermage payé.

Le montant du loyer de départ sera donc de 39.53 € et sera révisable tous les ans, suivant l'indice de variation du prix du fermage. Le loyer devra être réglé à la trésorerie d'Isbergues.

Le Conseil Municipal, après délibération

DECIDE, de louer à Monsieur Jean-Marie QUINBETZ, domicilié 4 rue de Saint Hubert à GUARBECQUE, la parcelle cadastrée AE n° 191 d'une contenance de 20 ares ;

D'ETABLIR un bail sous seing privé pour une période de 9 ans à compter du 1^{er} octobre 2016, se terminant le 30 septembre 2025.

DE FIXER le montant du fermage à 39.53 € en fonction du barème des fermages fixés par arrêté du 13 juillet 2016 et révisable annuellement suivant l'indice de variation des fermages, payable à la trésorerie d'Isbergues.

5) INFORMATIONS

a) Décisions Modificatives budgétaires

VU l'instruction budgétaire et comptable M14,
VU le budget Primitif 2016 de la commune de GUARBECQUE,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'autoriser la décision modificative suivante du budget primitif de 2016 :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES :

Chapitre 014 :

Article 73925 – FPIC : 7 329 €
Article 73923 – FNGIR : 5 562 €

Chapitre 011

Article 61521 – Entretien des terrains : - 12 891 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise la décision modificative budgétaire.

Informations

- Demande de subvention de l'APEI : à revoir dans la préparation du budget 2017
- Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a reçu un courrier de Sébastien DEPREUX mandataire judiciaire qui informe de la liquidation judiciaire de la SARL LA GUARLETTE SAINT NICOLAS
- Remerciements de Madame HULOT, présidente du Club des aînés pour l'attribution de la subvention communale
- FDE :
 - mise à jour des compétences de la Fédération vis-à-vis de la loi de la transmission énergétique et croissance verte,
 - mise à jour des adhérents vis-à-vis de loi MAPTAM ; la communauté Urbaine d'ARRAS (CUA) devient adhérente en lieu et place des communes qui la composent
 - Représentation et mode d'élection des membres du comité syndical. Le comité syndical est composé de 35 membres titulaires et 35 membres suppléants. Il convient désormais de prendre en compte dans la composition du comité syndical la répartition entre les représentants de la CUA et ceux des communes hors CUA en application du principe de proportionnalité.
 - La modification du siège social est fixée à DAINVILLE
- Monsieur Michel DAGBERT, président du Conseil Départemental informe Monsieur le Maire de l'attribution d'une subvention au titre du FARDA dans le cadre d'acquisition de matériel pour les TAP.
Cette subvention sera attribuée à hauteur de 25 % du budget soit un montant de dépenses prévisionnelles de 4891 € pour un montant subventionné de 1222 €.

6) Questions diverses

Nouveaux habitants et bébés de l'année

Vendredi 27 janvier, la salle d'honneur de la mairie était comble, il fallait réussir à se frayer un chemin entre les nombreuses poussettes.

En effet, ce soir-là, les membres de la municipalité mettaient à l'honneur les

bébés nés en 2016 ainsi que les nouveaux habitants de Guarbecque.

Un diaporama présentant les évènements de l'année écoulée a été présenté avant que les invités ne soient accueillis individuellement.

18 bambins et leur famille avaient répondu présents. Chaque enfant a reçu un joli nounours portant un bavoir brodé avec le logo du village et le diplôme du Nouveau Citoyen guarbecquois. Une rose a été offerte aux mamans. Les nouveaux habitants ont été salués et ont reçu le livret des associations et un livret de présentation de la commune et de ses services.

Cette agréable soirée s'est terminée autour du verre de l'amitié.



Bébés présents :

Armand MALESYS-Nolan POUILLE-Matthieu BOURNOUVILLE-Anaïs GENDREAU-Tom DRIANCOURT-Lynaïa DEZETTER-Sacha DELECOURT-Léonie BERTOUT-Solène SIMON-Valentine BLONDEL-Axel FONTAINE-DEBLOCK-Simon JOAQUIN-Loë LEGRAND-Noémie FUMERY-Téméo CHRETIEN-Lilou VANBERGUE-Rachel NAPOLEONE-Shanelle BIENAIME

ILLUMINATIONS DE NOËL



Le 16 janvier, à la salle de la Mairie, le Comité des Fêtes réunissait les lauréats des maisons illuminées. Le jury est passé dans le village dans deux voitures pendant les fêtes de fin d'année. La moyenne des notes récoltées a permis le classement.

Après une charmante vidéo des photos prises pendant les fêtes, chaque lauréat est reparti avec une décoration de Noël et la photo de son domicile. Mme Isabelle Quinbetz a été félicitée pour sa collection de poupées de Noël.

Après un agréable moment de convivialité et d'échanges, le rendez-vous a été pris pour 2017.

Ont été récompensés :

Didier DEPAEUW – Eddy HOFFER – Jean ROGER – Michaël DONDAINE – Dany BODART – Carlo DI CESARE – Jean Michel MASSENOT – Eric LEGRAIN – Dominique WILLIART – Corinne POULLE – Bertrand MARTEL – Eric DELVART – Nicolas MOITEL – Marie Madeleine WIART – Monique LARDEUR – Bruno THELLIEZ – Francis PICQUE – Cédric DEMARESCAUX – Laurette THELLIEZ – Christopher PAYELLE – Jean François AVISSE -

AIDEZ-NOUS A RETROUVER L'HISTOIRE DE NOTRE VILLAGE

La commission culturelle souhaitait réaliser une exposition en octobre 2017. Mais elle n'arrivait pas à identifier les personnes sur les anciennes photos retrouvées dans les archives de la mairie. Aussi a-t-elle fait appel à l'aide précieuse de ses habitants. Ainsi, tous les lundis de 14H30 à 17H, un petit groupe vient aider Geneviève et Marie Thérèse, responsables du projet, à classer, à dater les photos et identifier les personnes. Cela fait déjà deux mois que nos petites réunions d'échanges ont lieu. Il reste encore des photos à trier mais aussi il faut préparer l'exposition. Tout le monde est le bienvenu pour partager ce moment d'échange et de souvenirs.



Remise de chèque : TELETHON 2016

Ce 12 décembre, s'est déroulée, dans la salle de la Mairie de Guarbecque, la remise du chèque Téléthon 2016 à l'AFM. Quelle surprise EXCEPTIONNELLE pour l'assemblée de découvrir la somme de 11 361,75 Euros récoltés pour cette action Téléthon coordonnée par la municipalité. Le Téléthon Guarbecquois a connu un vif succès. Dans la continuité des années précédentes, le club Country et l'association Quad ont su fédérer avec une participation importante. Après de nombreuses répétitions, la troupe du Téléthon est montée sur scène le samedi devant un public nombreux et enthousiaste comme chaque année. Le côté artistique a repris de l'ampleur avec une scène ouverte aux incroyables talents : chanteurs, danseuses, danseurs Hip hop... Une pièce de théâtre a également été jouée. Un côté sportif a été développé avec l'organisation d'une randonnée cyclo de 19 km encadrée par le Cyclo Club de Guarbecque et l'association Guarbecquoise «Les Faux plats» (VTT et loisirs divers). En parallèle, une marche de 9 km était encadrée par les randonneurs de Guarbecque. Le club de pétanque a bravé la pluie et le froid et tenu promesse en organisant un concours. L'évènement Zumba a connu un vif succès le lundi. Le 5 et 6 décembre, divers stands ont été tenus par le Judo Club Acama, les écoles Daudet Perrault et Ste Bernadette et diverses personnes investies pour cette grande cause. Le fil rouge «vente de Jacinthes» dynamisa toutes ces journées. N'oublions pas tous les bénévoles qui tiennent nos stands pâtisserie, buvette, restauration et nos sponsors nombreux et surtout un très grand merci aux bénévoles, aux donateurs associatifs, commerciaux et particuliers qui ont fait grimper cette cagnotte. Nous vous donnons rendez-vous l'année prochaine !



Le comité des fêtes commence fort l'année !!!



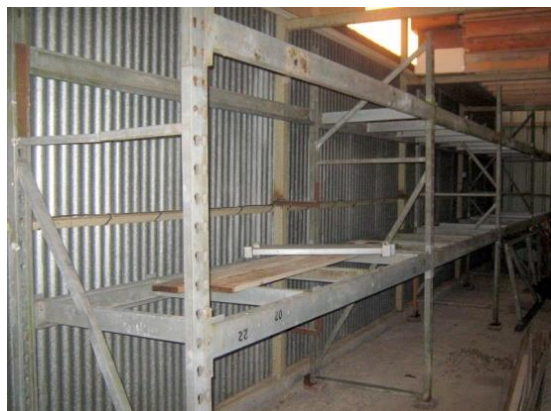
Pièce de théâtre : « la chambre mandarine »
interprétée par la compagnie Boulevard d'Arras



Spectacle Disney écrit et mis en
scène par DFTB Prod



Quelques travaux ...



*Aménagement de rayonnages hangar
Services techniques*



Remise en peinture des vestiaires du terrain de football



BUSAGE RUE DU BRAY

La société Ducrocq TP a emporté l'appel d'offre concernant le busage des fossés de la rue du Bray. Le démarrage des travaux est prévu mi-avril. Une réunion publique avec les riverains aura lieu avant le chantier pour expliquer le déroulement de celui-ci.



Hydrocurage rue du petit Carluy



Mise en place de cailloux sur le parking du nouveau cimetière



THB : TRES HAUT DEBIT

Le conseil régional et les départements du Nord et du Pas-de-Calais ont décidé de mettre en œuvre une politique volontariste de déploiement du Très Haut Débit (THD) par la fibre optique. La mise en œuvre de la THD va permettre :

- de bénéficier d'offres de service de qualité, comme le Triple-Play, c'est à dire un abonnement unique pour 3 services : télévision (haute définition et en 3D), téléphone et Internet (rapide)
- d'utiliser ces services de manière quasi-illimitée, sans contrainte de distances ou de volumes de données,
- pour que les particuliers et professionnels puissent utiliser les services numériques créés pour eux (e-administration, e-éducation, e-santé, télétravail, objets connectés)
- de permettre la simultanéité des usages et les nouvelles pratiques liées à la multiplication des objets connectés.

Le déploiement pour notre commune est prévu en 2018.



2017 année du changement pour Guarbecque VTT

Le vendredi 30 septembre 2016 a eu lieu l'assemblée générale du club et a été l'occasion d'annoncer un changement au sein du bureau. En effet, Pascal Heudre passant président d'honneur après 9 ans à la tête du club a passé le relais de la présidence à

Patrice Alba, trésorier du club depuis 2 ans qui s'efforcera de garder la même dynamique et ambiance au sein de Guarbecque VTT que nous avons réussi à insuffler depuis ces dernières années.

Plusieurs gros événements viendront enrichir cette saison, tout d'abord comme tous les ans la Guarbek'Aventure que nous avons rebaptisée cette année l'Enquinoise Guarbek'Aventure dû au lieu du point de départ de la randonnée. Nous avons, pour la première année, ajouté de la marche nocturne (9 km) le vendredi 10 mars dès 19H00 mais également du cyclo sur la journée du dimanche 12 mars (32, 52 et 66 km), rappelons que l'édition 2016 avait remporté un vif succès avec pas moins de 845 participants.



Ensuite le weekend du 1er mai 2017, nous avons un déplacement dans les Ardennes belges qui n'est autre que le Roc Ardennes qui se déroule sur deux jours avec au rendez-vous des parcours techniques et du dénivelé positif. Nous renouvelerons notre participation au Raid Artois Opale qui part d'Ohlain jusqu'Étaples pour une distance approximative de 140 km le 04 juin 2017.

Nous partirons également au Raid Impérial Compiégnois (RIC) la journée du 18 juin 2017. Le club a également comme projet sur cette saison de participer à une épreuve de 24H en VTT par équipe, notre cœur balance entre plusieurs 24H, la décision se prendra prochainement. Mais Guarbecque VTT c'est surtout un club reconnu et vu tous les weekends sur les randonnées organisées dans la région Hauts-de-France avec 45 sorties sur la saison passée. Le club a, à ce jour, une vingtaine de membres.



LE COUNTRY DANCING CLUB DE GUARBECQUE

La saison 2016 2017 est déjà bien entamée et ce début d'année nous a permis de revêtir notre nouvelle tenue de club, lors de notre traditionnel bal country de février.

Un peu moins de monde que l'année précédente mais une ambiance toujours aussi sympathique avec nos collègues des autres clubs, le tout pour le plus grand plaisir des spectateurs venus découvrir la danse country.

Le loto a aussi tenu ses promesses malgré des lotos la veille, sur le secteur. Les gagnants se sont partagés plus de 2000 euros en bons d'achat et lots. Nous nous sommes donnés rendez-vous l'année prochaine avec la promesse de mettre autant d'importance aux gains que cette année.

Un grand merci à nos bénévoles qui assurent la préparation et la bonne marche de nos festivités.

Notre prochaine manifestation aura lieu le dimanche 21 mai 2017, à la salle des fêtes de Guarbecque, avec le repas du club country. Comme chaque année nous reconduisons la formule avec boissons comprises ce qui vous permet de venir au repas, les mains dans les poches et de laisser le porte monnaie à la maison. David Sonorisation nous aidera à passer l'après-midi agréablement.

Voilà de quoi nous amener en douceur au mois de juin qui terminera cette saison et verra la mise en chantier de la saison prochaine 2017-2018.



CLUB DES SUPPORTERS DE LA JEUNE FRANCE DE GUARBECQUE

Après le succès rencontré avec la course pédestre (530 participants le 17 décembre 2016), nous avons réalisé l'arbre de Noël des jeunes de l'école de football des catégories débutants, poussins, pupilles. 120 bonnets aux couleurs de notre club ont été offerts, ainsi que 140 boîtes de chocolats aux dévoués dirigeants, éducateurs, entraîneurs de la Jeune France.



Pour avoir un budget en conséquence, nous réalisons plusieurs manifestations dans l'année (tournoi de foot, Fête du printemps, course pédestre ainsi que des cartes de soutien à notre club. Nous invitons tous les Guarbecquois à nous aider en participant à nos diverses manifestations. Merci de votre compréhension.

Avec nos sentiments sportifs et dévoués.

Pour le comité le président Serge TANT.



ETAT CIVIL ET INFOS DE CES DERNIERS MOIS

INFOS



Décès



Denise LECLERCQ

Décédée le 13 décembre 2016
à BRUAY LA BUISSIERE
à l'âge de 92 ans.

Jacques TRANELLE

Décédé le 16 décembre 2016
à GUARBECQUE
à l'âge de 60 ans

Jean DELPLACE

Décédé le 21 décembre 2016
à GUARBECQUE
à l'âge de 73 ans,

Jean-Marie MANNECHEZ

Décédé le 17 janvier 2017
à WARDRECQUES
à l'âge de 82 ans

Freddy DELFORGE

Décédé le 27 janvier 2017
à BRUAY LA BUISSIERE
à l'âge de 59 ans

Cathy CORRIETTE

Décédée le 23 Février 2017
à GUARBECQUE
à l'âge de 57 ans



Naissances

Bienvenue à :

Rachel NAPOLEONE

de Thomas NAPOLEONE et de Julie CADART
3 rue Pasteur
Née le 8 décembre 2016 à HAZEBROUCK

Shanelle BIENAIME

de Quentin BIENAIME et de Laëtitia MENU
27 rue Louis Lemaire Appt 2
Née le 19 décembre 2016 à BLENDRECQUES

Inés BLONDEL

de Frédéric BLONDEL et de Marie DUFLOER
17 rue Delcourt
Née le 21 décembre 2016 à BEUVRY

Zack LECOMTE

de Johnny LECOMTE et de Aurélie AISSA
34 A rue des Fusillés
Né le 23 décembre 2016 à ARMENTIERES

Jimmy BECCART

de Jérôme BECCART et de Tiffany BRICHE
2 rue du Bray
Né le 12 février 2017 à DIVION

DESQUIREZ Victoire

De Quentin DESQUIRET et de Ludivine MARTEL
64 d rue des Fusillés
Née le 13 Février 2017 à BETHUNE



**La commission communale
culturelle organise une sortie
A BRUXELLES**

Cette sortie est réservée à tous les Guarbecquois et leurs amis.

Le déplacement s'effectuera en bus, départ Place ST Nicolas à 07H00 précises, retour vers 20H.

Matin : Visite du parlementarium

AM : Visite libre de la ville repas (à votre charge)

17H : Tour Panoramique de Bruxelles en bus (si possible)

TARIF UNIQUE : 20€

La pièce d'identité est obligatoire le jour du voyage.

Il reste des places !!!!

N'hésitez pas à vous inscrire !

Parcours du cœur

Dimanche 2 avril 2017

Les Parcours du Cœur sont la plus grande opération de prévention-santé organisée en France. Cette année, les parcours du cœur auront lieu à Lambres lez Aire. Les départs s'effectueront de 8H30 à 11H de la salle polyvalente, allée de l'étang.

2 parcours marche : 8 et 11 km

2 parcours cyclo : 10 et 20 km

Venez nombreux.

Les
parcours
du Cœur

J'aime mon cœur,
je participe

du 18 mars au 14 mai 2017



Nouveaux Guarbecquois



Nous vous invitons à vous présenter en mairie, dès votre emménagement effectué.

Cela permettra de faire plus ample connaissance avec vous lors d'une cérémonie organisée par la municipalité.

Avis aux Guarbecquois

Si vous constatez un point lumineux défectueux dans votre rue, veuillez le signaler en mairie. Nous ferons les démarches nécessaires pour assurer les réparations rapidement. Merci.

ETAT CIVIL ET INFOS DE CES DERNIERS MOIS



Dates des élections présidentielle et législatives françaises de 2017

Election présidentielle

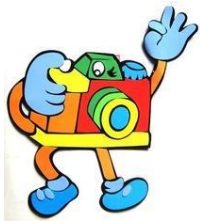
1er tour
le dimanche 23 avril

2ème tour
le dimanche 7 mai

Elections législatives

1er tour
le dimanche 4 juin

2ème tour
le dimanche 18 juin



Concours photo

Le concours photo de fin d'année est déjà ouvert, vous pouvez déjà nous faire parvenir vos photos. Le thème abordé cette année est « **Paysage d'ici ou d'ailleurs** ». Les meilleures photos trouveront place dans le calendrier de 2018.

Rappel règlement : Pour participer, il vous suffit de déposer en mairie vos photos, à raison de 4 (1 par saison) par famille, sur papier photo 10x15, format paysage avec les nom et prénom inscrits au dos, et sans aucune retouche.

POINT ACCUEIL INFORMATIQUE EN MAIRIE

La municipalité met à disposition des demandeurs d'emploi un ordinateur muni d'une connexion internet pour faciliter leurs démarches administratives. L'accès à ce service se fait uniquement sur rendez-vous auprès du secrétariat.

Enquête sur la commune



L'INSEE réalise, entre le 27 mars et le 18 avril 2017, et entre le 26 juin et le 19 juillet 2017, une enquête sur l'emploi, le chômage et l'inactivité dans notre commune.

Quelques ménages seront sollicités. Ils recevront une lettre indiquant l'objet de l'enquête et le nom de l'enquêteur chargé de les interroger.

L'enquêteur est muni d'une carte officielle et, est tenu au secret professionnel. Les réponses à cette enquête resteront donc anonymes.

Nous vous remercions par avance du bon accueil que vous lui réserverez.



TROTTOIRS MAIS PAS CROTTOIRS

Législation déjections canines

Les déjections canines sont autorisées dans les seuls caniveaux à l'exception des parties de ces caniveaux qui se trouvent à l'intérieur des passages pour piétons. En dehors des cas précités, les déjections canines sont interdites sur les voies publiques, les trottoirs, les espaces verts publics, les espaces des jeux publics pour enfants et ce par mesure d'hygiène publique. Tout propriétaire ou possesseur de chien est tenu de procéder immédiatement par tout moyen approprié au ramassage des déjections canines sur toute ou partie du domaine public communal. En cas de non respect de l'interdiction, l'infraction est passible d'une contravention de 1ère classe (35 euros).



Le club théâtre de l'AEP

De bons moments !!!!

1981 : Roulotte aux sortilèges
1982 : La barque est sans pêcheurs
1983 : On demande un ménage
1984 & 1995 : J'y suis, j'y reste
1985 : Je veux voir Mioussov
1986 : Feu monsieur de Marcy
1987 : Lorsque l'enfant paraît
1988 : Les misérables
1989 : Treize à table
1990 : Oscar
1991 : De doux dingues
1992 : Les deux vierges
1993 : La perruche et le poulet
1994 : Bichon
1996 : L'amour foot
1997 : Jeff
1998 : Fleur de cactus
1999 : Quelle famille
2000 : Le diner de cons
2017 : Venise sous la neige
2017 : Crise de mères

C'est grâce au tri des nombreuses photos que nous avons pu nous remémorer ces moments de théâtre que nous offrait le club théâtre de l'AEP. Depuis 1981, ces comédiens amateurs ont proposé à leur public de multiples interprétations. D'abord sous la houlette de Jean Marie Mannechez, puis Pascal Venel, le club théâtre a toujours conquis un public qui n'attendait que cela : rire et se divertir.

En veillesse depuis près de 17 ans, le club théâtre remonte sur les planches grâce à une poignée d'irréductibles qui ont contracté une nostalgie aiguë. Avec un metteur en scène comme Marie Thérèse Venel à la tête de la troupe, les comédiens sont repartis à la conquête d'un public.

Pour la reprise, ils ont souhaité marquer le coup en proposant 2 comédies. Votre billet pour 2 représentations et deux fois plus de plaisir !! Ils vous donnent rendez-vous les 22 et 23 avril (« Venise sous la neige ») et 29 et 30 avril (« Crise de mères »). A vos calendriers. Réservez vite vos places car elles sont limitées !!!

Tarifs : 1 pièce 6€ (adulte) et 4€ (enfant jusque 12 ans) Forfait 2 pièces : 10€ (adulte) 5€ (enfant jusque 12 ans)

Permanences : Salle St Maurice (Guarbecque) : 22/23/29/30 mars de 18H à 19H et 05/06/12/13 avril de 18H à 19H.



Ce soir, j'ai mes vingt ans
Je n'ai pas vu passer le temps
On m'a appelé quand je suis né
Le club théâtre de l'AEP

Nous, nous étions pas nés
Nos parents n'étaient pas mariés
Ils étaient beaux tous à croquer
Malheureusement, ils ont changé

Déjà Papy les dirigeait
Des cheveux blancs, il s'en est fait
Criez plus fort, articulez
Depuis 20 ans, ça n'a pas changé

Ils ont vécu ces 20 années
Pour le théâtre de l'AEP
Vous les avez encouragés
Merci de votre fidélité

Venez auteurs de ces soirées
Venez, venez-vous présenter
Continuez à nous régaler
Pendant encore de nombreuses années



Jean Marie MANNECHEZ
2001